

Bureau du Directeur du GEMRC
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2



2184-1000-1 (OEM GEMRC)

Le 12 octobre 2021

Liste de distribution

COMMUNIQUÉ N^o 05/2021 DU DIRECTEUR DU GEMRC – CHANGEMENTS AUX CRITÈRES DE NOTATION DU GEMRC

1. Le présent communiqué décrit les changements aux critères de notation (CRITN) concernant les officiers et les militaires du rang (MR) du Corps du Génie électrique et mécanique royal canadien (GEMRC) utilisés lors des rencontres des conseils de sélection et conseils de planification de la relève. Les CRITN sont placés dans une grille de notation qui permet au Corps du GEMRC et au Directeur général – Carrières militaires (DGCM) de mieux repérer les militaires qui sont en mesure d'atteindre le grade suivant et au-delà. La majorité des changements découlent de la normalisation des critères de notation dans l'ensemble des Forces armées canadiennes (FAC) imposée par le DGCM. Les commentaires des anciens membres du conseil d'administration et du Conseil du GEMRC sont également intégrés afin de favoriser l'établissement des bons critères pour l'avenir du Corps et des FAC.

CHANGEMENTS AUX CRITÈRES DE NOTATION PROPRES AUX OFFICERS

2. Les changements suivants concernent les différentes catégories figurant aux CRITN :

a. Capitaine

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 13;
- (2) Éducation et certification professionnelle. Le nombre maximum de points possibles est passé de 5 à 4 points. L'obtention d'un baccalauréat a été réduite de 3 à 2 points. La formation continue est passée de 1 à 2 points, avec 1 point pour chaque cours de baccalauréat ou maîtrise achevé. Le Programme d'état-major technique de l'Armée (PEMTA) est maintenant considéré comme étant distinct du baccalauréat et des autres diplômes;
- (3) Emploi/diversité de l'expérience. Le nombre maximum de points possibles est passé de 8 à 10. Les postes de gestion de programme d'équipement terrestre (GPET) sont passés de 2 à 3 points. Les nominations à des postes clés ont un éventail plus large de postes et sont passées de 1 à 4 points; 2 par poste. Le commandant de troupe d'appui du quartier général et de l'Escadron des transmissions est maintenant classé comme un poste d'officier de la maintenance (O Maint);

- (4) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 6. Pour recommander une promotion, on ne tient plus compte du lieu de commandement.

b. Major

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 12;
- (2) Éducation et certification professionnelle. La formation continue est passée de 1 à 2 points, avec 1 point accordé pour chaque cours de baccalauréat ou maîtrise achevé;
- (3) Emploi/diversité de l'expérience. Le nombre maximum de points possibles est passé de 8 à 10. Les postes de commandement sont passés de 3 à 4 points. Les nominations à des postes clés ont un éventail plus large de postes et sont passées de 2 à 4 points; 2 par poste;
- (4) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 6. Pour recommander une promotion, on ne tient plus compte du lieu de commandement.

CHANGEMENTS AUX CRITN PROPRES AUX MR

3. Les changements suivants concernent les CRITN des MR : Ces changements exposeront la possibilité d'une double notation pour certains postes. Cette possibilité est délibérée et s'applique, à moins que les CRITN indiquent explicitement le contraire. Ces points sont attribués pour différentes raisons, par exemple pour reconnaître l'expérience professionnelle acquise en cours d'emploi ou pour remplir les postes prioritaires de commandant de l'Armée canadienne (CCA).

a. Caporal

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 12 à 11. Un point a été ajouté pour l'achèvement de la Qualification élémentaire en leadership (QEL) et du Cours de Chef Subalterne – Armée (CCSA);
- (2) Études, certification professionnelle et autoperfectionnement. Le nombre maximum de points possibles est passé de 7 à 6. Les points pour les cours du Programme d'études militaires professionnelles pour les officiers (PEMPO) et du Programme de perfectionnement professionnel des militaires du rang (PPMR) ont été enlevés;
- (3) Expérience relative à l'emploi ou au GPM. Le nombre maximum de points possibles est passé de 8 à 13 points. Le domaine technique est passé de 3 à 6 points; 2 par poste. La section des points supplémentaires présente un

plus large éventail de postes et est passée de 1 à 2 points. Les affectations nationales ou opérationnelles désignées ont été augmentées de 1 à 2 points;

- (4) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 9 à 6.

b. Caporal-chef

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 13 à 12. 1 point ajouté pour avoir complété la QEL;
- (2) Études, certification professionnelle et autoperfectionnement. Le nombre maximum de points possible est passé de 6 à 7. Les cours du PEMPO ont été retirés;
- (3) Expérience relative à l'emploi ou au GPM. Le nombre maximum de points possibles est passé de 7 à 12. Le domaine technique a été changé pour la maintenance directe et est passé de 4 à 6 points; 2 par poste. Le personnel de formation est passé de 2 à 3 points et dispose d'un éventail plus large de postes. Ajout de l'appui à l'atelier pour 1 point. La section des points supplémentaires présente un plus large éventail de postes;
- (4) Autoperfectionnement (concernant la qualification à la catégorie d'emploi militaire). Retiré;
- (5) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 6.

c. Sergent

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 13 à 12. 1 point ajouté pour l'achèvement du Programme de leadership intermédiaire (PLI);
- (2) Études, certification professionnelle et autoperfectionnement. PEMPO retiré. Le perfectionnement des études est passé de 1 à 2 points. La mise à niveau ou l'achèvement de la formation en langue seconde est passé de 1 à 2 points;
- (3) Expérience relative à l'emploi ou au GPM. Le nombre maximum de points possibles est passé de 7 à 12 points. Le domaine technique a été changé pour la maintenance directe et est passé de 4 à 6 points; 2 par poste. Le personnel de formation est passé de 2 à 3 points et dispose d'un éventail plus large de postes. Le personnel a été divisé en personnel technique et personnel divers. Le personnel technique a 2 points et le personnel divers a

1 point. Ajout de l'appui à l'atelier pour 1 point. La section des points supplémentaires présente un plus large éventail de postes;

- (4) Autoperfectionnement (relatif au GPM). Retiré;
- (5) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 9 à 6.

d. Adjudant (adj)

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 13 à 12; 1 point a été ajouté pour l'achèvement de la Qualification avancée en leadership (QAL);
- (2) Études, certification professionnelle et autoperfectionnement. PEMPO retiré. Le perfectionnement des études est passé de 1 à 2 points;
- (3) Expérience relative à l'emploi ou au GPM. Le nombre maximum de points possibles est passé de 7 à 12. Le domaine technique a été changé pour la maintenance directe et est passé de 3 à 4 points; 2 par poste. Le gestionnaire des carrières est passé de 2 à 3 points. Le personnel de formation est passé de 2 à 3 points et dispose d'un éventail plus large de postes. Le personnel technique est passé de 2 à 3 points et dispose d'un éventail plus large de postes. L'adjudant de peloton au Centre de transition des FAC a 1 point. La section des points supplémentaires présente un plus large éventail de postes;
- (4) Autoperfectionnement (relatif au GPM). Retiré;
- (5) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 9 à 6.

e. Adjudant-maître (adjum). Les critères de notation de l'adjum sont maintenant normalisés dans l'ensemble des FAC. Ainsi, il y a des changements importants dans ces critères de notation par rapport aux années précédentes. Ces critères de notation devraient être examinés par tout le personnel du GEMRC, notamment les adjum et la haute direction.

- (1) Leadership. Le nombre maximum de points possibles est passé de 13 à 14. Les combinaisons de postes ont été supprimées et des facteurs potentiels sont désormais répartis dans cette section;
- (2) Perfectionnement professionnel. Il est désormais réparti entre l'apprentissage de la gestion de l'éducation et de la relève et la formation continue autonome. Les valeurs ont changé pour la plupart des cours et des certificats;

- (3) Expérience relative à l'emploi ou au GPM. Elle est désormais répartie entre la diversité de l'emploi, 3 points; l'expérience opérationnelle, 2 points; le poste à fort impact, 2 points; l'expérience du système de formation ou du Groupe du recrutement des Forces canadiennes (CRFC), 3 points; et la mobilité, 1 point. L'expérience opérationnelle est cumulative tout au long d'une carrière. Les postes actuels à fort impact sont les suivants : Sergent-major de compagnie (SMC), sergent-major de drill (SMD), sergent-major de direction, gestionnaire des carrières et postes de personnel technique (Directeur général – Gestion du programme d'équipement terrestre [DGGPET]) et Directeur – Besoins en ressources terrestres (DBRT);
- (4) Recommandation d'emploi et de promotion. Le nombre maximum de points possibles est passé de 10 à 4.

4. Ces changements entreront en vigueur au moment de la tenue des conseils à l'automne 2021 en vue des promotions de 2022. Tous les militaires doivent comprendre les changements apportés aux critères de notation pour prendre des décisions plus informées en lien avec leur carrière personnelle et, tout aussi important, pour guider leurs subordonnés ou ceux qu'ils encadrent.

Arte et Marte



E.J.R.C. Gauthier
Colonel
Directeur du GEMRC



K.S. Northorp
Adjudant-chef
SM Corps GEMRC

Annexes

Annexe A – Guide de notation des conseils de sélection pour les capitaines/majors
Annexe B – Guide de notation des conseils de sélection pour les militaires du rang

Liste de distribution (par courriel seulement)

Exécution

Représentants régionaux du GEMRC

Info

Membre du Conseil du GEMRC
Membres du Corps du GEMRC